

**ASSOCIATION DES RETRAITÉS D'ABITIBIBOWATER DE DONNACONA,
MEMBRES DE LA COALITION**

Le projet de loi 11 déposé à l'Assemblée nationale du Québec abolit le droit public de dire non aux manœuvres d'AbitibiBowater pour se soustraire à ses responsabilités sur les pensions. Ce projet de loi, qui tente déjà l'appétit des autres monopoles, donne aux travailleurs retraités d'AbitibiBowater le choix entre deux options : la première est de se retirer du régime de pension à prestations déterminées et de s'en remettre à la Régie des rentes du gouvernement, moyennant une perte de plus de 25 % des prestations, et la seconde est de rester avec le fonds de retraite d'AbitibiBowater, mais sans garantie qu'il ne soit jamais entièrement capitalisé ou qu'il survivra au-delà de quelques années.

Ce projet est vicieux car le problème ce n'est pas le transfert de notre régime à la Régie des rentes du Québec qui est problématique, cela fait même partie de notre hypothèse de solution, c'est que cela se fasse avec une perte entre 20 et 30 % pour les retraités. C'est inacceptable. De plus, ceci libérerait AbitibiBowater de ses obligations sur une dette à la caisse de retraite de 1,3 milliard \$, si par exemple, nous tous, retraités, par insécurité, transfèrerions notre retraite à la Régie des rentes.

De plus, ce projet de loi permet à AbitibiBowater de refinancer les 20 mois de suspension de cotisations d'équilibre accordées durant la période de la protection des créanciers (13,3 millions \$ par mois). Donc, la compagnie a eu un congé de paiement de 20 mois. Ce paiement aurait dû se faire au plus tard le 31 mars 2011, ce qui n'a pas été fait. C'est inacceptable et peut-être même illégal.

Le projet de loi 11 permet à AbitibiBowater pendant une période de 10 ans de verser un minimum de cotisations d'équilibre de 50 millions \$ sur une dette de 1,3 milliard \$. Selon les dires de la Régie des rentes en juillet 2009, la RRQ est intervenue en Cour supérieure pour forcer la compagnie, actuellement en restructuration, à verser plus d'argent dans ses régimes de retraite. Toutefois, la RRQ s'est désistée. Dans l'argumentation de la Régie, nous avons pris connaissance de faits pour le moins troublants. Tout nous porte à croire :

- a) Que la RRQ n'a pas eu accès aux états financiers du régime de retraite ;
- b) Que la RRQ a évoqué que les cotisations de l'employeur sont insuffisantes pour éviter une détérioration de la situation financière des régimes de retraite ;
- c) Que la RRQ maintient même, et cela est extrêmement grave, que si la situation actuelle persiste, certaines caisses de retraite financeront illégalement les opérations d'AbitibiBowater.

Comment la RRQ peut-elle dire aujourd'hui que cette entente est sécuritaire pour les retraités ? Pour imaginer, on pourrait comparer ce paiement à celui de notre carte de crédit personnelle lorsque nous nous contentons de défrayer que le paiement minimum. Peut-on imaginer être capable un jour de rembourser notre dette ? C'est pour cela que nous voulons que cette entente soit sécurisée.

Droits bafoués

Jamais les retraités d'AbitibiBowater ont été réellement impliqués dans cette démarche, malgré le fait que nous l'avons demandé à maintes et maintes reprises à notre ex-centrale syndicale CSN. Nous l'avons demandé à notre député libéral Michel Matte. Nous l'avons demandé au ministre Sam Hamad, le 18 février 2010, ce dernier nous a d'ailleurs répondu « *que pour le moment, c'était non, mais que nous serions consultés avant qu'une décision ne soit prise* ». Dans Le Soleil, du 20 février 2010, le journaliste Michel Corbeil, fait mention que les syndicats ne s'entendent pas et que Sam Hamad ne veut pas agir comme arbitre et qu'il a insisté sur ses efforts pour asseoir et les syndicats et la compagnie avec ses fonctionnaires. *Les discussions ne sont pas terminées*, a-t-il répété, lors de l'entrevue. La question qui se pose est : où sont les retraités, où sont les droits des retraités, où est la consultation ?

Dans le Courrier de Portneuf du 24 février 2010, Alain Turgeon, journaliste cite dans un article intitulé : *Restructuration AbitibiBowater, les retraités veulent être consultés*, les porte-parole des retraités mentionnent que « *personne n'a intérêt à nous défendre, l'intérêt est de sauver la compagnie. On peut rien gagner, on peut juste perdre. S'ils coupent dans le fonds de pension, on perd, si la compagnie fait faillite, on perd aussi. Une pétition fut déposée à Michel Matte, député libéral le 17 février pour siéger au comité. Ceci démontre la mobilisation des retraités. D'ailleurs les retraités d'Alma et de Chicoutimi ont rencontré le ministre Hamad le 18 février également.* »

Dans Le Soleil du 27 mai 2010, dans l'article intitulé : *Industrie forestière*, on relate que Sam Hamad a affirmé en Chambre et nous citons : *que les discussions sur le fonds de pension réunissent tous les intervenants, des fonctionnaires aux syndiqués en passant par la compagnie et les retraités*. C'était peut-être l'intention du ministre, mais malheureusement nous n'avons jamais été consultés en tant que retraités.

Nous avons fait beaucoup d'efforts pour être impliqués dans ce processus. Jamais les parties n'ont semblé être intéressées à nous impliquer. Dans la proposition d'entente entre la RRQ et AbitibiBowater de juin 2010, à l'article 7 que nous citons :

« Toutes les parties aux régimes ont été informées du contenu de la présente entente. AbitibiBowater est responsable des relations avec les retraités et bénéficiaires. À ce titre, elle s'engage notamment à répondre aux questions soulevées par ces derniers sur cette entente et à leur communiquer une information adéquate. »

Donc, on a laissé à l'employeur, la responsabilité de faire connaître aux retraités ladite proposition d'entente. La compagnie avait-elle intérêt à nous la faire connaître, à nous renseigner correctement ? Nous vous rappelons que cette entente est datée de juin 2010 et en décembre de la même année, c'est suite à des pressions de la Coalition qu'AbitibiBowater se pointe à Donnacona, après que ... l'entente soit faite.

Nous n'avons jamais été consultés, nous nous sommes jamais prononcés sur cette entente. Nous nous questionnons sur la légalité. Peut-on jouer dans la caisse de retraite sans l'accord des retraités ? Si cela est légal, il est grand temps que cela change car cela est immoral, cela nous semble du vol éhonté. On vole la sécurité financière des retraités.

Actuellement, il y a une vaste campagne d'incitation auprès des jeunes à souscrire dans leur sécurité financière future pour leur retraite. Quel paradoxe !

Pour un travailleur, qu'est-ce qu'un fonds de pension ?

Bref historique d'un travailleur retraité

- . Entrée à l'usine à l'âge de 18 ans ;
- . À 23 ans, incitation à participer à un fonds de retraite ;
- . Il aurait pu souscrire à des REER, à investir ailleurs mais il choisit le régime de prestations déterminées de l'employeur ;
- . Année après année, par la négociation avec l'employeur, il a accepté de meilleurs avantages sociaux au lieu de rémunération salariale ;
- . Donc, ses prestations de retraite, c'est du salaire différé.
- . En 2005, il accepte de prendre sa retraite à 55 ans en raison d'une restructuration à l'usine ;
- . Il a donc signé un contrat avec son employeur lui garantissant son régime de retraite.
- . Surprise ! Bientôt on lui demandera de choisir entre une sécurité financière à 69 % de sa rente suite à une entente avec la RRQ ou l'insécurité à 100 % de sa rente et vivre dans l'insécurité.

On lui demande de supporter une dette d'une multinationale ou de faire un cadeau immédiatement de 31 % à un employeur qui, présentement, démolit son ex-usine.

Ce travailleur veut le respect du contrat qu'il a signé à l'âge de 23 ans. Il veut sécuriser sa retraite à 100 %. Il vous demande, madame la Ministre, messieurs et mesdames du Gouvernement, de légiférer pour protéger sa sécurité financière et celle de toutes et tous les travailleurs actifs et retraités partout au Québec.

Voici notre proposition en pièce jointe.

Gilles Papillon
Yvon Papillon
Jean-Paul Lizotte
Camil Beaupré
Représentants des retraités de Donnacona

PROPOSITION RELATIVE À LA SÉCURISATION DU FONDS DE PENSION DES RETRAITÉS D'ABITIBIBOWATER

- Considérant que l'entente négociée entre les parties FTQ, CSN, la compagnie AbitibiBowater et la Régie des rentes du Québec est inacceptable pour les retraités;
- Considérant que cette entente fut négociée sans aucune consultation auprès des retraités et sans que ceux-ci n'aient pu se prononcer sur ladite entente;
- Considérant que dans la présente entente, la possibilité pour les retraités de transférer à la Régie des rentes du Québec la gestion des fonds, qui leur sont dus, sans apport financier d'AbitibiBowater, ferait en sorte que celle-ci empoche plus d'un milliard de dollars. C'est un peu absurde comme proposition et piste de solution.
- Considérant que nous sommes convaincus qu'il nous faut être inventifs et innovateurs pour faire progresser le Québec et ses citoyens.

Nous proposons ce qui suit dans le but de sécuriser la rente actuelle et future des retraités.

1. Que les fonds soient entièrement transférés à la Régie des rentes du Québec, qui en assumerait la gestion ;
2. Qu'AbitibiBowater fasse les versements tel que prévu à ladite entente (ou avec versement bonifié selon la capacité financière d'AbitibiBowater) ;
3. Que la Régie des rentes du Québec puisse, si elle le désire, fusionner les fonds ;
4. Que la Régie des rentes du Québec garantisse à 100 % la rente versée aux retraités ;
5. Que la Régie des rentes du Québec établisse un mécanisme de suivi annuel de l'état des fonds de retraite.

À notre avis, cette proposition a la qualité d'éviter l'effet domino qui mettrait en danger tous les fonds de retraite privés à travers le Québec et sécuriserait les travailleurs et les retraités quant à leur avenir financier en réduisant les frais de gestion et en maximisant les rendements.

L'obligation pour les entreprises désirant se prévaloir sans motifs raisonnables d'une pareille entente les contraindrait à renoncer à leur mainmise sur la gestion des fonds de retraite. Ceci aurait pour effet de rendre moins attrayant le recours sans motifs valables, voire abusif.

La coalition des retraités d'AbitibiBowater

Jonquière, 29 septembre, 2010

Association des Retraité Abitibi-Bowater Inc. ARAC.

Madame la Ministre Julie Boulet,
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
425, rue Saint-Amable, 4e étage
Québec (Qc) G1R 4Z1

Madame la Ministre,

Depuis le tout début du processus de restructuration de la compagnie Abitibi-Bowater, nous tenons à vous informer que tout au long de ce processus **JAMAIS** nous avons accepté et **JAMAIS** nous accepterons de faire les frais de cette restructuration par le biais de notre fonds de pension.

Présentement nous ne pouvons accepter le fait que nous faisons les frais de la restructuration en affaiblissant grandement notre pouvoir d'achat car la compagnie Abitibi-Bowater a déjà aboli toute forme d'indexation de nos rentes.

De plus dans le dossier pour le remboursement du déficit de solvabilité de notre caisse de retraite, les options qu'on nous propose bafouent les lois du Québec sur les RCR en permettant à cette compagnie d'étaler sur quinze ans le remboursement du déficit de solvabilité. Avec l'étalement demandé par la compagnie, posez vous une question très facile à répondre: comment cette compagnie va-t-elle faire pour rembourser 15% du déficit les 5 dernières années (2020 à 2025) quand elle prévoit rembourser seulement 10% les 10 premières années (2010 à 2020) et cela avec un rendement de 7% qui n'est vraiment pas réaliste? Le gouvernement accorde déjà un privilège à la compagnie en lui permettant de se prévaloir de la loi #1 alors qu'elle devrait y être exclue; donc au moins respectons le règlement qui oblige cette dernière à rembourser son déficit de solvabilité à 100% sur 10 ans tel que le prévoit la loi # 1 et demandons à la RRQ de surveiller étroitement les écarts sinon, non seulement, nos rentes pour les années à venir seront fragilisées mais le tout sera voué à l'échec... Nous sommes convaincus que la compagnie joue la carte de la faillite dans le but d'étaler les remboursements de sa dette... Pourtant, cette dernière prévoit renouer avec la rentabilité dès l'an prochain et ce pour les cinq (5) années à venir (1.5 milliards\$) et ses dirigeants poussent même leur arrogance en se payant des bonus faramineux en pleine crise. Votre

gouvernement va-t-il permettre de fragiliser nos rentes en nous faisant couvrir tous les risques pendant cette longue période? C'est inconcevable et inacceptable.

De plus, la deuxième option du document que la Régie nous a présentée et qui veut que la RRQ administre 75% de la rente pour les 5 prochaines années et qu'elle transfère à une compagnie d'assurance la vie durant, ne tient pas la route, car selon la loi sur les RCR, pour **terminer** un régime à prestations déterminées soit que le déficit de solvabilité soit comblé à 100% ou soit qu'il y ait faillite. Or ces deux conditions sont inexistantes dans la situation qui nous concerne. Nous vous demandons donc d'appliquer les règlements de la loi dans leur intégralité

Nous savons que votre Ministère a plusieurs dossiers à approfondir mais ne croyez-vous pas que le nôtre est **URGENT**, car la compagnie Abitibi-Bowater espère se sortir de la loi sur la protection contre les créanciers en octobre et nous ne voulons pas que notre dossier soit saboté et que nous fassions les frais de cette restructuration en prenant tous les risques. D'ailleurs, tous les dirigeants de la Fédération des associations de retraités du Québec (FARQ) et leurs membres nous donnent leur appui inconditionnel dans la démarche que nous avons entreprise et qui a pour but légitime de protéger les rentes des retraités d'Abitibi-Bowater et du Québec.

Après tant d'années d'efforts, de pressions, de travail et de négociations individuelles pour obtenir notre rente garantie, nous croyons fermement que nous avons droit à une retraite paisible. La situation que nous vivons en ce moment nous inquiète énormément et les énoncés précédents nous préoccupent et dérangent notre zone de confort et nos projets d'avenir. C'est pourquoi nous vous demandons de traiter notre dossier comme si c'était votre propre régime de retraite qui était fragilisé.

Dans l'attente d'une réponse favorable, veuillez accepter Mme la Ministre l'expression de nos meilleurs sentiments et de nos salutations cordiales.

Armand Gauthier, président,
Association des retraités d'Abitibi Consolidated (ARAC)

c.c. M. François Rebello Parti québécois,

M. Gérard Deltell Action démocratique du Québec,

M. Amir Khadir Québec solidaire,

M. Jacques Beaudoin président de la FARQ